



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Judi 28 septembre 2017, à 15 heures
New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

*En l'absence du Président, M^{me} Raadik (Estonie),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 5 de l'ordre du jour

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Avant de poursuivre, qu'il me soit permis de souhaiter
une très chaleureuse bienvenue à tous les représentants.

Les délégations se souviendront que, le 31 mai 2017, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, la Commission a élu S. E. M. Mouayed Saleh, de l'Iraq, Président de la Commission. Dans une note datée du 26 septembre 2017, la Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Saleh n'était pas en mesure d'exercer les fonctions de Président de la Commission. Conformément à l'article 105 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai été désignée pour présider la séance jusqu'à ce que la Commission élise un nouveau Président.

Les délégations se souviendront également que, conformément à la décision 68/505, en date du 1^{er}

octobre 2013, le Président de la Commission pour la soixante-douzième session devra être issu du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. À cet égard, le Secrétariat a été informé qu'un accord a été conclu par le Groupe en vue de proposer la candidature de S. E. M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, au poste de Président de la Première Commission pour la soixante-douzième session.

L'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom est le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Avant sa dernière nomination, l'Ambassadeur Bahr Aluloom dirigeait le Département des Amériques au Ministère des affaires étrangères de l'Iraq depuis 2016. Il était l'Ambassadeur de l'Iraq au Koweït de 2010 à 2016 et a dirigé plusieurs départements du Ministère des affaires étrangères de son pays après avoir rejoint le Ministère avec le rang d'ambassadeur en 2009.

L'Ambassadeur Bahr Aluloom a également été conseiller auprès du Conseil de transition iraquien en 2004 et du Conseil de gouvernement de l'Iraq en 2003. Il cumule 35 ans d'expérience dans les domaines de l'ingénierie, des télécommunications et des médias, et est titulaire d'un diplôme en électronique de l'Université de technologie de Bagdad et d'un Mastère en systèmes numériques de l'Université Brunel à Londres.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-30260(F)



Document adapté

Merci de recycler



Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et suivant la pratique établie, la Première Commission souhaite ne pas procéder à un scrutin secret et déclarer l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de la République d'Iraq, élu par acclamation Président de la Première Commission pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je déclare l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de la République d'Iraq, élu par acclamation Président de la Première Commission pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Au nom de toutes les délégations, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Bahr Aluloom de son élection. Je suis certaine qu'il pourra compter sur le plein appui et l'entière coopération de toutes les délégations dans l'accomplissement de son mandat à la tête des travaux de la soixante-douzième session de la Première Commission.

J'invite maintenant l'Ambassadeur Bahr Aluloom à venir la tribune présider la séance.

Le Président assume la présidence.

Déclaration liminaire

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à souhaiter une chaleureuse et sincère bienvenue à toutes les délégations qui participeront aux délibérations de la Première Commission à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je saisis aussi la présente occasion pour exprimer mes remerciements les plus sincères à tous les États Membres pour le privilège et l'honneur qu'ils ont conférés à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence d'une commission aussi importante que la Première Commission. Je suis profondément honoré par la confiance qui a été placée en moi et en suis redevable à la Commission dans son ensemble. Je tiens à assurer toutes les délégations que je mettrai tout en oeuvre pour m'acquitter de mes responsabilités afin de veiller à ce que notre travail soit réalisé de manière efficace. J'espère que nos délibérations seront guidées par un esprit de consensus et de compréhension.

J'attends avec intérêt de collaborer étroitement avec les autres membres du Bureau, dont M^{me} Terje Raadik, de l'Estonie, et M. Georg Sparber, de Liechtenstein, ainsi qu'avec le Rapporteur, M. Martin Ngundze, de l'Afrique du Sud, dans l'accomplissement de

nos responsabilités à la tête de la Première Commission afin que cette session soit couronnée de succès.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission est saisie du document A/C.1/72/1 qui contient les 21 points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière, le 16 septembre. La Commission est également saisie des documents A/C.1/72/CRP.1 et A/C.1/72/CRP.2, qui contiennent respectivement le programme de travail et le calendrier provisoires pour 2017 ainsi que le projet de calendrier indicatif pour les débats structurés sur des points spécifiques conformément aux groupes de questions thématiques qui ont été adoptés pour l'examen des points de l'ordre du jour relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale.

Avant d'examiner ces documents un par un, je voudrais solliciter l'indulgence de la Commission et faire quelques observations d'ordre procédural concernant le déroulement des travaux de la Commission. J'appelle aussi l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, telles que figurant dans le rapport du Bureau publié sous la cote A/72/250. Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, j'entends, avec la coopération et l'appui des membres, commencer nos séances à 10 heures et 15 heures précises. De même, je lèverai les séances à 13 heures et 18 heures précises. J'espère que les délégations seront ponctuelles. Je demande instamment à tous les orateurs, en particulier les trois premiers orateurs inscrits sur la liste pour une séance donnée, de bien vouloir être présents dans la salle à l'heure dite.

À cet égard, j'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort tout particulier pendant la présente session pour permettre à la Commission de maintenir, voire d'améliorer, ses bons résultats en matière d'utilisation des services de conférence. Je rappelle aux membres que l'Assemblée a décidé de poursuivre à la présente session la pratique consistant à lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour que le Président d'une grande commission puisse déclarer une séance plénière ouverte et permettre le déroulement du débat. L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu qu'une telle dérogation ne modifie en rien les dispositions des articles 67 et 108 du Règlement intérieur.

En ce qui concerne les explications de vote, les droits de réponse et les motions d'ordre, la Commission conduira ses travaux dans le strict respect de la décision 34/401, qui précise que les explications de vote sont limitées à 10 minutes. Par ailleurs, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale le 15 septembre, sur la recommandation du Bureau, la durée des motions d'ordre sera limitée à cinq minutes.

Pour en revenir à l'organisation des travaux de la Commission et aux questions qui lui ont été renvoyées, telles que contenues dans le document A/C.1/72/1, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur ce qui suit. Premièrement, deux nouveaux alinéas ont été ajoutés à l'ordre du jour de la Commission, à savoir l'alinéa b) du point 52 de l'ordre du jour, intitulé « Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales », et l'alinéa ii) du point 99 de l'ordre du jour, intitulé « Vérification du désarmement nucléaire ». Ces alinéas sont le résultat des décisions prises par l'Assemblée à sa soixante et onzième session.

Deuxièmement, comme indiqué dans le document, certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 89, portent sur la question dont traite le point 99, intitulé « Désarmement général et complet ». J'ai été informé que l'Assemblée examinera le rapport de l'AIEA le vendredi 10 décembre 2017.

Troisièmement, le point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », est renvoyé à la Première Commission afin que ses méthodes de travail puissent faire l'objet d'un débat, et que son programme de travail provisoire puisse faire l'objet d'un examen et d'une décision pour la prochaine session de la Commission, en 2018. À cet égard, la Commission est invitée à considérer une note du Secrétariat publiée sous la cote A/C.1/72/INF/4, qui met en exergue les dispositions de la résolution 71/323, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Enfin, le point 137 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », est renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale. L'objectif est d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement

des budgets et le suivi. Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune information sur ce point.

Je vais maintenant souligner quelques détails concernant le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission, tel que figurant dans le document dont la Commission est saisie (A/C.1/72/CRP.1), qui est basé sur la décision 71/518, du 5 décembre 2016. Comme indiqué dans le document A/C.1/72/CRP.1, la Première Commission commencera ses travaux de fond le lundi 2 octobre. Elle tiendra au total 27 séances consacrées aux questions de fond et devrait achever ses travaux le 2 novembre, comme approuvé par l'Assemblée générale.

Conformément à la pratique établie par la Commission et comme l'indique le projet de programme de travail de la présente session, la Commission mènera ses travaux en trois phases. La première phase est le débat général sur tous les points de l'ordre du jour. La deuxième phase est un débat thématique sur des questions précises. Et la troisième phase consistera à se prononcer sur toutes les propositions de projet. Je vais revenir brièvement sur ce à quoi nous devrions nous attendre pour chaque phase.

Le débat général sur tous les points de l'ordre du jour se déroulera du 2 au 10 octobre, pour un total de sept séances. Durant cette phase, le 10 octobre, la Commission procédera à son échange de vues annuel avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission lors de ses précédentes sessions et sur les rapports présentés. Durant cette phase, le Président de l'Assemblée générale prendra également la parole devant la Première Commission le lundi 2 octobre. À la fin du débat général, la Commission consacra la moitié d'une séance, soit 90 minutes, aux déclarations de représentants de la société civile, qui seront faites dans un cadre informel, après quoi les délégations pourront prendre la parole pour faire des observations et poser leurs questions aux orateurs.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour le débat général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je sais qu'un grand nombre de délégations ont déjà inscrit leur nom sur la liste. J'invite tous ceux qui ont l'intention de prendre la parole mais ne se sont pas encore inscrits à le faire le plus rapidement possible. Comme indiqué dans le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat

général sera close le mardi 3 octobre, à 18 heures. Je rappelle également à toutes les délégations inscrites sur la liste évolutive que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole accordé pour les déclarations. L'année dernière, il a été demandé aux délégations de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de groupes de délégations. J'encourage les participants à respecter ces limites de temps afin de répondre aux préoccupations exprimées par les délégations au cours des ans à propos de la gestion du temps. J'ai été informé par le Secrétariat que le nombre d'intervenants dans le débat général a augmenté régulièrement au fil des ans, 100 orateurs participant au débat général il y a cinq ans contre 118 l'année dernière. En dépit de cette augmentation, comme les délégations le savent, le nombre de jours alloués au débat reste le même. J'exhorte donc toutes les délégations dont les déclarations sont relativement longues à prononcer un résumé de leurs textes et à afficher la déclaration intégrale sous forme écrite sur la plateforme PaperSmart. Cette année, pour la première fois, les délégations pourront s'inscrire sur la liste pour le débat général en utilisant l'application électronique e-Speaker de la Première Commission et le portail Web e-deleGATE.

La deuxième phase des travaux de la Commission portera sur le débat thématique consacré à des questions spécifiques et sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision soumis au titre des points de l'ordre du jour de la Commission. Ce débat se déroulera du mercredi 11 octobre au mercredi 25 octobre, pour un total de 12 séances. Conformément à la pratique établie de la Commission, les détails du programme de travail pour nos débats thématiques figurent dans le calendrier indicatif publié dans le document A/C.1/71/CRP.2.

Au cours de cette deuxième phase, la Commission examinera les domaines respectifs énumérés dans le calendrier et comprenant sept groupes sur lesquels elle a traditionnellement axé ses efforts durant cette phase de ses travaux. Ce sont les groupes suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects du

désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanisme de désarmement ». Pour chacun des sept groupes, nos travaux comprendront deux parties. La première commencera de façon officielle avec un invité ou un groupe d'invités, selon que de besoin. Elle sera suivie d'un débat officieux fait de questions-réponses au cours duquel les délégations prenant la parole devront poser des questions concises au lieu de lire des déclarations. La deuxième partie sera une séance officieuse consacrée aux interventions des délégations, y compris la présentation des projets de résolution et de décision.

Le 11 octobre, la Commission procédera à un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle joué par les organisations internationales compétentes. Pour encourager des échanges animés, les intervenants ont été priés de fournir suffisamment à l'avance un résumé des éléments clefs de leurs présentations. Ces résumés seront distribués aux membres de la Commission par le Secrétariat.

En outre, pendant le débat consacré aux questions thématiques, la Commission tiendra des tables rondes au titre du groupe de questions 6, « Désarmement et sécurité sur le plan régional », et du groupe de questions 7, « Mécanisme de désarmement », et des déclarations liminaires seront faites au titre des groupes 1, 2, 4, 5 et 7.

Il est rappelé aux délégations que le débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales se tiendra dans la matinée du 12 octobre. Le Secrétariat a déjà distribué le programme de la table ronde à tous les membres, et un exemplaire est disponible sur le site Web de la Première Commission. La Commission va donc se réunir les journées des 12, 16 et 23 octobre, conformément à son programme de travail.

Le 25 octobre, la Commission organisera la traditionnelle cérémonie de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

La liste des orateurs pour le débat consacré aux questions thématiques sera ouverte le jeudi 5 octobre. Les délégations continueront de s'inscrire sur la liste grâce à l'outil e-Speaker de la Première Commission

sur le portail Web e-deleGATE. Comme les membres le savent, cet outil a été établi conformément à la résolution 71/323, qui encourage les États Membres, dans la mesure du possible, à tirer pleinement parti des services électroniques proposés par le Secrétariat. Je crois comprendre que l'introduction de cet outil l'année dernière a provoqué des réactions positives.

Le Secrétariat fera un exposé des outils accessibles sur e-deleGATE immédiatement après la fin de la présente séance d'organisation, comme indiqué dans le programme de travail. La date limite d'inscription sur la liste des orateurs pour le débat thématique est fixée au lundi 16 octobre à 18 heures. Après cela, la liste sera close. Les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématique sont donc encouragées à faire tout leur possible pour s'inscrire sur la liste des orateurs avant la date limite indiquée.

Les délégations qui prendront la parole pendant le débat thématique sont vivement encouragées à limiter leurs déclarations à cinq minutes, lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à sept minutes lorsqu'elles parlent au nom d'un groupe de pays. Avec l'assentiment de la Commission, j'entends appliquer fidèlement ces limites de temps afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais prévus et de nous épargner les difficultés liées au manque de temps. Je demande donc instamment à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant cette phase de nos travaux de bien vouloir préparer leurs déclarations en fonction des limites imparties.

La troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du jeudi 26 octobre au jeudi 2 novembre, pour un total de six séances. Toutefois, la Commission tentera d'achever ses travaux avant cette date, le mercredi 1^{er} novembre. Par conséquent, la sixième séance, prévue le 2 novembre, se tiendra seulement si nécessaire.

Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 12 octobre à midi. Le respect de ce délai laissera suffisamment de temps aux délégations pour d'éventuelles consultations, et garantira également la publication en temps voulu de tous les projets dans toutes les langues officielles.

Les auteurs et coauteurs de projets de résolution ou de décision qui souhaitent organiser des consultations sur leurs textes sont invités à le faire dès que

possible afin que nous puissions disposer de suffisamment de temps pour mener ces consultations. Les délégations qui ont besoin d'aide pour réserver une salle de conférence à cet effet peuvent contacter le secrétariat.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience de la Commission au fil des ans s'agissant de la nécessité de déterminer le plus tôt possible les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision dont est saisie la Commission, les auteurs et coauteurs qui organisent des consultations sur les projets de texte sont invités à s'adresser aux responsables du Secrétariat au sein du Bureau pour les affaires de désarmement et du secrétariat de la Première Commission pour la marche à suivre. J'ai convié de hauts responsables de l'ONU à la réunion informelle sur les méthodes de travail, qui aura lieu à 16 heures cet après-midi, pour qu'ils présentent un exposé aux délégations sur la procédure relative aux incidences sur le budget-programme. J'encourage tout un chacun à participer activement à cet échange.

Dans le même temps, je rappelle à toutes les délégations que, conformément au paragraphe 12 de la décision 34/401, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de tout projet de résolution ou de décision avant que l'Assemblée générale ne se prononce dessus. Le Bureau de l'Assemblée générale a par ailleurs appelé l'attention de l'Assemblée sur les vues exprimées par le CCQAB en ce qui concerne l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/72/250. Sur ce point, je renvoie les membres au paragraphe 70 du document susmentionné. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution et de décision doit être évitée.

Enfin, dernier point, il est rappelé aux délégations qu'elles peuvent consulter le document intitulé « Programme Budget Implications : Regulatory Framework, Process and Practice for the Main Committees » (Incidences sur le budget-programme : cadre réglementaire, procédure et pratique à l'intention des grandes commissions). Ce document a été préparé par la Division du budget et est disponible sur le site Web accessible au public de la Commission, sous la catégorie « Documents ». Il contient des informations très utiles pour les délégations pour la préparation de leurs projets de texte.

Tous les projets déposés seront listés dans le document A/C.1/72/CRP.3 et répartis selon les sept groupes de questions que j'ai mentionnés plus haut. Ces projets seront publiés ultérieurement sous forme de documents « L », lesquels comporteront sur leur page de titre la liste des délégations inscrites comme auteurs du projet avant son dépôt au Secrétariat. Je rappelle aux délégations que le parrainage des projets de texte se fera à nouveau cette année sous forme électronique via l'application e-Sponsorship, depuis le portail e-deleGATE. La réunion d'information technique organisée aujourd'hui par le Secrétariat abordera également cet outil.

Au cours de la phase de prise de décisions, les travaux de la Commission continueront de s'appuyer sur les documents officiels que fera paraître le secrétariat avec la liste des textes des projets de résolution et de décision sur lesquels la Commission devra se prononcer chaque jour. Ces documents officiels seront révisés par le secrétariat sur une base quotidienne aux fins de l'actualisation des projets prêts à être examinés à chacune des séances restantes. À cet égard, je propose que la Commission maintienne la procédure qu'elle a suivie les années précédentes, selon laquelle les projets de résolution et de décision sont regroupés sous les différents groupes de questions que j'ai cités tout à l'heure.

Au cours de la phase de prise de décisions, également, un projet de programme de travail et de calendrier provisoires pour l'année prochaine, qui sera publié sous la cote A/C.1/72/CRP.4, sera distribué pour examen par la Commission et suite à donner. Lorsque nous approcherons de la phase finale de nos travaux, de plus amples informations seront fournies sur la manière dont nous procéderons, avec notamment la note traditionnelle élaborée par le secrétariat au sujet des règles de base pour la prise de décisions sur les projets de résolution et de décision, disponible sur le portail e-deleGATE.

La liste des documents dont la Commission est saisie pour la présente session, y compris ceux déjà publiés ou à paraître, figure dans le document publié sous la cote A/C.1/72/INF/1. Un des documents à paraître est une liste de participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/72/INF/2. Le module pour la liste électronique des participants (e-list) va être déployé pour les listes des membres des grandes commissions et la liste des délégations à la soixante-douzième session. Les points focaux des Missions permanentes devront soumettre les noms des participants en utilisant un formulaire en ligne et télécharger une copie scannée de la note verbale pertinente. Chaque Mission n'aura à soumettre qu'une seule

fois sa liste pour toutes les grandes commissions ainsi que pour la liste des délégations à la soixante-douzième session. Le module sera disponible début octobre. Le Département de l'information publiera des communiqués de presse quotidiens sur les travaux de la Première Commission, qui seront affichés sur le site Web des Nations Unies quelques heures après chaque séance.

Avant de nous prononcer sur le document A/C.1/72/CRP.1, je vais donner la parole aux délégations pour faire des commentaires ou poser des questions sur les informations que j'ai fournies jusqu'à présent concernant l'organisation des travaux de la Commission pour cette session.

M^{me} Schneider Calza (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

J'appelle l'attention de la Commission sur une question concernant le calendrier des débats thématiques de la Première Commission et, en particulier, sur une lettre adressée par le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) au précédent Président de la Commission.

Depuis trois ans, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui sont tous membres de l'OPANAL, expriment leur ferme appui à la demande du Secrétaire général de l'OPANAL de participer en tant qu'intervenant, dans le cadre des débats thématiques, à l'échange de vues entre la Haut-représentante et d'autres hauts responsables d'organisations internationales compétentes dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, dans le contexte du débat thématique sur la « Situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle des organisations internationales dotées de mandats en la matière ».

Le Brésil réitère sa conviction que le Secrétaire général de l'OPANAL – l'organisation responsable de l'application du Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée – répond parfaitement à ce critère. L'OPANAL a joué un rôle clef dans la promotion de la paix et de la stabilité dans notre région. Nous sommes convaincus que l'OPANAL apportera une contribution précieuse aux débats sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires en partageant la

perspective de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette perspective est particulièrement pertinente en ce cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco et à un moment où l'un des problèmes les plus pressants en matière de désarmement et de non-prolifération est la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

C'est la quatrième année consécutive que l'OPANAL présente cette demande à la présidence de la Première Commission. Bien qu'elle ait bénéficié d'un large appui chaque fois qu'elle a été présentée, cette demande n'a pas été accordée du tout les deux premières fois et en partie seulement l'année dernière, lorsque le Secrétaire général de l'OPANAL a été autorisé à s'exprimer depuis son siège au lieu de la tribune, et seulement après l'échange de vues. Le Brésil espère sincèrement que cette année, nous aurons un résultat différent et que l'OPANAL sera pleinement représentée à la table ronde.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions à la Première Commission qui entame cette session forte d'un espoir renouvelé, ce qui n'a pas été le cas depuis de nombreuses années.

Ma délégation souhaite faire écho à la demande que vient de faire la représentante du Brésil. Nous estimons qu'il est pertinent pour les travaux de la Commission que le Secrétaire général, représentant de la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, soit autorisé à s'adresser à la Commission. Il est tout à fait naturel que la Commission lui ouvre ses portes, tout simplement parce que de 115 pays de l'Organisation vivent dans des zones exemptes d'armes nucléaires. Il ne serait pas justifié de refuser la présence du Secrétaire général de la plus ancienne organisation représentant une zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée – l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M^{me} Mac Loughlin (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Ma délégation souhaite s'associer à la demande faite avec tant d'éloquence par les représentants du Brésil et du Mexique afin que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes soit invité à participer à

l'échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et vous assurer du plein appui de l'Équateur durant les travaux de cette session de la Première Commission.

Je tiens également à m'associer à l'argumentation avancée par les représentants du Brésil, du Mexique et de l'Argentine concernant la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), à la première table ronde, qui aura lieu le mercredi 11 octobre. C'est là qu'il doit s'exprimer et faire part de l'expérience de notre zone.

L'argumentation présentée devrait déjà suffire, mais je n'en ajouterai pas moins un rappel historique. Le Traité de Tlatelolco, qui a été à l'origine de la création de l'OPANAL a vu le jour à l'Assemblée générale en 1963, quelques mois seulement après que cinq Présidents d'Amérique latine, dont le Président équatorien, ont fait distribuer une lettre appelant à des négociations sur ce qui allait devenir la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, ce qui a été salué dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale. Le Traité de Tlatelolco et l'OPANAL ont une relation directe avec l'Organisation. L'OPANAL est une organisation ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'OPANAL est régulièrement invité au débat général de la Commission.

Le fait est qu'après trois ans de demandes, il est très étrange que le Secrétaire générale de l'OPANAL n'ait pas été autorisé à s'exprimer à la table ronde à laquelle il appartient, avec les autres intervenants. L'OPANAL est une organisation composée de 33 États Membres de l'ONU, et qui mérite tout le respect de la Commission. Par conséquent, nous estimons que le Secrétaire général de l'OPANAL doit être invité à participer cette année à la table ronde.

M. Garrido (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche, qui commence aujourd'hui.

Je voudrais m'associer aux observations formulées par d'autres délégations qui m'ont précédé et souligner qu'il importe pour notre région que le Secrétaire général

de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) soit autorisé à prendre la parole lors de la table ronde. Mes collègues ont déjà expliqué avec éloquence les raisons pour lesquelles le Secrétaire général de l'OPANAL doit participer à la discussion thématique. C'est pourquoi, je voudrais simplement réitérer notre demande que cela soit convenu. C'est de la plus haute importance pour ma région.

M^{me} Zelaya (Honduras) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection.

Ma délégation voudrait s'associer aux demandes faites par les représentants du Brésil, de l'Argentine, du Mexique, de l'Équateur et du Chili en faveur de la présence du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à la réunion-débat du 11 octobre avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Les orateurs précédents ont tous expliqué les raisons de cette demande, et nous espérons qu'il en sera dûment tenu compte.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole avant la demande officielle que fera le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela dans la déclaration qu'il prononcera dans le débat général de la Première Commission.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaite plein succès dans le travail important qui est confié à cet organe de l'Assemblée générale.

Je voudrais simplement ajouter à ce que les représentants du Brésil et des autres pays d'Amérique latine ont déclaré aujourd'hui que notre délégation appuie pleinement la demande qui a été faite à cette séance à propos de la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Nous pensons que la contribution de l'OPANAL à la cause du désarmement et de la non-prolifération est vraiment remarquable, comme l'indique le fait que cet instrument juridique célèbre son cinquantième anniversaire, ayant été établi en 1967. Je pense donc que la participation du Secrétaire général de l'OPANAL à la réunion-débat du 11 octobre sur la question serait tout à fait appropriée.

Nous vous réitérons une fois plus notre plein appui, Monsieur le Président, et vous souhaitons plein succès.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, à l'instar d'autres délégations qui ont pris la parole avant elle, ma délégation tient, Monsieur le Président, à vous renouveler toutes ses félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous vous souhaitons plein succès et vous pouvez compter sur l'appui de notre délégation dans la conduite de nos travaux.

Comme les délégations du Brésil, du Mexique, de l'Argentine, de l'Équateur, du Chili, du Honduras et du Venezuela, notre délégation voudrait appuyer l'appel en faveur de la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes séances qui se tiendront le 11 octobre avec les autres hauts représentants de diverses organisations de désarmement. Cette demande faite par notre région revêt une connotation particulière cette année car, comme l'a déjà dit le représentant du Venezuela, nous fêtons le cinquantième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M^{me} García Gutiérrez (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je me joins à mes collègues pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Vous pouvez compter sur notre appui total dans l'accomplissement de vos tâches.

Je me joins également à mes collègues qui ont pris la parole avant moi pour demander que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) participe à l'échange de vues qui aura lieu le 11 octobre. Nous pensons que l'OPANAL a beaucoup contribué aux travaux de la Commission et nous souscrivons aux raisons qui ont déjà été avancées par mes collègues.

M. Manrique Trejo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je me joins à tous ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Ma délégation s'associe à la demande formulée par plusieurs délégations pour que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes soit invité à participer à la discussion prévue le mercredi 11 octobre. Les raisons pour lesquelles notre région estime que sa

participation est importante et nécessaire ont déjà été exprimées et la délégation salvadorienne approuve et appuie pleinement ces observations. Nous renouvelons notre appui aux travaux de la Commission en cette journée et pour les séances à venir.

M. Prieto (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et à vous assurer dès maintenant du plein appui de ma délégation.

Deuxièmement, nous voulons nous joindre aux déclarations faites par les représentants du Brésil, du Mexique, de l'Équateur, du Chili et d'autres délégations pour demander la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) au débat thématique qui se tiendra le mercredi 11 octobre avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Nous pensons que la participation du Secrétaire général de l'OPANAL est importante et enrichira le débat puisque, grâce au Traité de Tlatelolco, l'Amérique latine et les Caraïbes sont devenues la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée. Dans ce contexte, nous nous faisons l'écho de la demande formulée par les autres délégations pour que le Secrétaire général de l'OPANAL participe à la table ronde.

M. Benard Estrada (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, le Guatemala tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être assuré de notre participation constructive tout au long de cette session de la Commission.

Je ne vais pas m'attarder pour expliquer pourquoi notre délégation estime qu'il est important que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes participe à l'échange de vues. Cette demande revêt une importance particulière pour diverses délégations, comme l'ont clairement dit les représentants de la région. Le Guatemala s'associe à la demande formulée par la délégation brésilienne et appuyée par plusieurs délégations.

M. Díaz Reina (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui de la Colombie dans les travaux de la session au cours des mois à venir.

Je voudrais dire que nous nous associons à la demande faite par plusieurs délégations de ma région en faveur de la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à la table ronde qui se tiendra le 11 octobre. La participation du Secrétaire général de l'OPANAL est de la plus haute importance et sera très utile pour tous les débats que nous aurons au sein de la Commission, non seulement en raison de sa grande expertise, mais aussi parce que nous avons accumulé 50 ans d'expérience sur le terrain depuis l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco, ce qui permettra d'enrichir tous les débats.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de toutes les observations faites par les délégations, je propose que nous poursuivions les consultations sur le document A/C.1/72/CRP.2 dans l'espoir de parvenir à un accord et de l'adopter par consensus dans le courant de la semaine. Je discuterai de cette question avec le Bureau de la Commission.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole, Monsieur le Président, mais en relation avec le document A/C.1/72/CRP.1, je voudrais poser une question sur la durée des déclarations faites dans le cadre du débat général. Veuillez m'excuser de soulever cette question une fois de plus auprès de vous.

À la deuxième ligne de la note de bas de page a), il est indiqué que, pour le débat général, les délégations sont priées « de limiter respecter à 10 (huit) minutes leurs déclarations quand elles s'expriment à titre national ».

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir préciser ce qu'il en est exactement, d'autant que nous avons observé que le *Journal des Nations Unies* indique lui que la durée des déclarations faites à titre national est de huit minutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais répéter ce que j'ai dit plus tôt :

« Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole accordé pour les déclarations. L'année dernière, il a été demandé aux délégations de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe de délégations. »

Puis-je considérer que la Commission souhaite continuer conformément au programme de travail et au calendrier provisoires figurant dans le document A/C.1/71/CRP.1?

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en réponse à la proposition que vous venez de nous soumettre – à savoir si nous sommes prêts à nous prononcer sur le document A/C.1/72/CRP.1 – la motion proposée par la représentante du Brésil et appuyée par plusieurs autres délégations, signifie qu'une modification doit être apportée au calendrier que vous nous avez présenté dans le document A/C.1/72/CRP.2. Dans l'emploi du temps que vous nous avez présenté pour le mercredi 11 octobre, la colonne « Thèmes » devrait inclure le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). C'est une proposition précise : modifier le calendrier du mercredi 11 octobre, tel qu'il figure dans le document A/C.1/72/CRP.2, afin d'inclure l'OPANAL.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu des observations formulées par les délégations, je propose de poursuivre les consultations sur le document A/C.1/72/CRP.2 dans l'espoir de parvenir à un accord et de l'adopter par consensus dans le courant de la semaine. J'examinerai cette question avec le Bureau de la Commission.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : S'agissant de la proposition faite par le Représentant permanent adjoint du Mexique, je crois que sa suggestion est très claire : le Brésil a fait une proposition concrète, qui jouit de l'appui solide de plusieurs pays dans la salle et qui n'a fait l'objet d'aucune objection. Ma délégation ne comprend donc pas pourquoi il n'est pas possible, par un amendement oral de votre part, Monsieur le Président, que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes puisse participer à la réunion-débat du 11 octobre, de manière à ce que le document A/C.1/72/CRP.2 puisse être adopté à la séance de cet après-midi. S'il y a des objections, qu'on les entende. Mais il n'y en a pas eu. Par conséquent, il me semble qu'il ne devrait pas y avoir d'objection à adopter le document A/C.1/72/CRP.2 avec la modification proposée relative au groupe qui se réunira le 11 octobre.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu des observations formulées par les délégations, je propose encore une fois de poursuivre les consultations sur le document A/C.1/72/CRP.2 dans l'espoir de parvenir à un accord et de l'adopter par consensus dans le

courant de la semaine. J'examinerai cette question avec le Bureau de la Première Commission.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : À l'appui de ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, nous pensons qu'il est judicieux que vous consultiez le Bureau. Toutefois, le Bureau n'a pas préséance sur les membres. Vous pouvez consulter le Bureau au sujet de ce qui se passe dans cette salle, mais une décision du Bureau n'a nullement préséance sur les demandes des États Membres. Le Bureau ne peut pas passer outre à ce que nous, les États, avons demandé. Il est très important de faire cette distinction : le Bureau ne décide pas de l'importance des demandes faites par les États. Une proposition a été formulée dans les termes les plus clairs.

Le Président (*parle en anglais*) : Cette proposition est faite pour la première fois et j'ai besoin de donner aux délégations le temps de l'examiner.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au programme de travail et au calendrier provisoires figurant dans le document A/C.1/72/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais une fois de plus appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa décision 68/505 du 1^{er} octobre 2013, a adopté une disposition transitoire concernant la répartition des présidences des grandes commissions de l'Assemblée générale pour les cinq sessions suivantes. Conformément à cette décision, la présidence de la Première Commission pour la soixante-treizième session en 2018 reviendra au Groupe des États d'Asie et du Pacifique. Compte tenu de cette disposition, je propose que la Première Commission examine ce point de l'ordre du jour en mai ou en juin 2018, environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que la Commission souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail et à notre calendrier, la Commission se réunira à nouveau le lundi 2 octobre à 10 heures précises, dans cette même salle, afin d'entamer ses travaux de fond avec le débat général. J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec

tous les membres au cours des semaines à venir. Il est rappelé aux délégations que l'exposé du Secrétariat sur les méthodes de travail aura lieu à 16 heures, notamment le processus d'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et le portail e-deleGATE.

La séance est levée à 16 h 10.